

FORMULE 74.34

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

**AVIS DU GREFFIER AU FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION NOMMÉ DANS  
UN TESTAMENT OU UN CODICILLE DÉPOSÉ AUPRÈS DE LA COUR**

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE  
DE L'ONTARIO

.....

AVIS

Feu (***INSCRIRE le nom***) a déposé un testament ou un codicille auprès de la Cour supérieure de justice :

Dans le testament ou codicille, vous êtes désigné(e) comme fiduciaire de la succession du défunt.

Un autre particulier a présenté à la Cour une requête en nomination à titre de fiduciaire de la succession

***INSÉRER***

« *avec testament signé antérieurement* »

***OU***

« *non testamentaire* »

Vous trouverez ci-jointe une copie de la requête.

Si vous n'avez pas d'avocat, il vous est conseillé d'en consulter un pour obtenir un avis juridique sur cette question.

On peut trouver sur le site Internet du ministère du Procureur général de l'Ontario des renseignements généraux sur les exigences relatives aux requêtes en délivrance de lettres d'homologation.

RCP-F 74.34 (1<sup>er</sup> octobre 2020)